

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

44-48, rue de Chenôve - 2 bis, rue Armand Thibaut - Acquisition d'emprises foncières sur Dijon Habitat

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 8 novembre 2010, 27 juin et 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé la cession à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon de trois propriétés situées 44-48, rue de Chenôve, permettant, après démolition, la réalisation d'une opération de construction d'habitat locatif aidé. Le cessionnaire s'est obligé à rétrocéder à la Ville les parcelles situées dans les emprises de la mise à l'alignement des rues de Chenôve et Armand Thibaut, à titre gratuit.

Le programme immobilier de vingt-cinq logements étant aujourd'hui achevé, il est proposé d'acquérir sur Dijon Habitat les emprises aménagées pour l'élargissement de ces deux voies, d'une superficie totale de 144 m², issues de la division des parcelles cadastrées section DN n°130, 131 et 132, moyennant la somme symbolique d'un euro. Il est précisé que ces alignements seront mis à disposition du Grand Dijon dans le cadre de la compétence voirie.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la mise à l'alignement des rues de Chenôve et Armand Thibaut, décider l'acquisition par la Ville sur Dijon Habitat, représentée par son Directeur Général, 2, rue du Maréchal Leclerc – BP 87027 - 21000 Dijon, des emprises foncières d'une superficie totale de 144 m², issues de la division des parcelles cadastrées section DN n°130, 131 et 132, moyennant la somme symbolique d'un euro, telles que ces emprises sont représentées sur le plan ci-joint ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Contre : 10

Ne participe pas au vote : 1